

**TEST D'ACCES A LA PREPARATION CONCOURS ASSISTANT
TERRITORIAL QUALIFIE DE CONSERVATION DU
PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES
7 juin 2007**

NOM	
PRENOM	
COLLECTIVITE	
SERVICE	
GRADE	

Ce fascicule de test contient :

- 3 séquences d'exercices, dont la seconde autour d'un texte, pour mesurer vos compétences écrites, analytiques et vos connaissances en culture générale. Il s'agit plus précisément d'apprécier :
 - votre maîtrise des connecteurs logiques ;
 - votre compréhension correcte d'un texte simple, «Culture gratuite, gratuité de la culture» ;
 - votre aptitude à reformuler et à définir des termes de vocabulaire de façon précise et argumentée ;
 - votre esprit de synthèse et d'analyse ;
 - votre capacité à développer un argumentaire fondé sur un sujet d'actualité.
- Le nombre des points attribués est indiqué au début de chaque séquence et exercice, leur valeur respective n'est pas identique.

L'objectif du test de positionnement :

- Le test propose une série de questions. Il doit d'abord nous permettre d'apprécier votre capacité à suivre une préparation au concours d'assistant territorial qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques dans de bonnes conditions. Mais, il va surtout nous aider à construire un parcours de formation adapté à vos besoins.

CE DOSSIER COMPORTE 11 PAGES

DURÉE : 3 H

TOTAL : /20

SEQUENCE 1

Construire un écrit (3 Points)

I) Rétablissez les connecteurs logiques.

Les locutions adverbiales marquées d'un astérisque (*) dans le texte sont des articulations proposées à titre d'exemple. Poursuivez dans la même logique en complétant **le texte** par les locutions adaptées.

TEXTE :

Pendant un très long temps, l'idée ne pouvait même venir à l'homme qu'il eût à user de ménagements envers la nature, tant celle-ci lui apparaissait hors de proportion avec les effets qu'il était capable d'exercer sur elle.

Mais* depuis quelques décennies, la situation se retourne. Par suite de la prolifération effrénée des êtres humains, par suite de l'extension des besoins qu'entraîne cette surpopulation, par suite de l'essor des techniques, l'homme est en passe de devenir pour la géante nature un adversaire qui n'est rien moins que négligeable.

Désormais* l'homme s'avise que, dans son propre intérêt, il lui faut surveiller sa conduite envers la nature et souvent protéger celle-ci contre lui-même.

multiples sont,, les motifs que nous avons de protéger la nature.

....., en défendant la nature, l'homme défend l'homme : il satisfait à l'instinct de conservation de l'espèce et tente de sauvegarder l'intégrité de son patrimoine héréditaire.

....., il y a le point de vue des biologistes qui, soucieux de la nature pour elle-même, n'admettent pas que tant d'espèces vivantes s'effacent de la faune et de la flore terrestres et que s'appauvrisse le somptueux musée que la planète offrait à nos curiosités.

....., il y a les artistes, les poètes et donc un peu tout le monde, qui ne se résoudront jamais à voir les printemps silencieux, et, en ce sens, on peut faire preuve d'optimisme : tant que les cœurs déçus chercheront l'asile vert de la nature, on peut compter sur les hommes pour en préserver les rives.

Je voudrais....., souligner à quel point la défense de la nature est chose malaisée quand on se heurte à l'indifférence ou au scepticisme, quand surtout on a contre soi tous ceux qui donnent aux convoitises personnelles le pas sur l'intérêt commun.

C'est, une tâche d'importance à laquelle notre fin de siècle nous convie, l'enjeu le plus grave et le plus urgent si l'on veut mériter le nom d'homme.

(d'après Jean Rostand)

SEQUENCE 2

Comprendre un texte et répondre à des questions (9 points)

- **Texte « Culture gratuite, gratuité de la culture » :**

La culture n'est ni un bien ni une marchandise comme les autres. Ce point de vue est désormais dominant en France, où « l'exception culturelle » est brandie, à droite comme à gauche, pour contrer la menace du rouleau compresseur américain. Cette « exception » est en train de s'installer dans la pratique, mais pas là où on le pensait. En effet, depuis les bouleversements techniques suscités par Internet, nombre d'objets culturels (sons, images) sont en train d'échapper à la sphère marchande pour devenir gratuits. C'est le cas aussi de manifestations culturelles offertes au public.

On peut ainsi, sans bourse délier, assister à du théâtre de rue - art gratuit par essence et dépassé par son succès - ou à des grands événements municipaux (Nuit blanche à Paris, Lille 2004 puis Lille 3000). Certains festivals de musique sont entièrement gratuits, comme ceux de Jazz à Toulon, à Paris ou à Besançon, ou partiellement payants, comme la Folle Journée de Nantes et Musiques métisses d'Angoulême. Les expositions à « entrée libre » de l'Hôtel de Ville de Paris, comme celle en ce moment du photographe Robert Doisneau, battent des records d'affluence et bousculent la règle qui veut que l'art est rare et cher. Et l'UMP a inscrit la gratuité des musées dans son programme présidentiel.

Cette gratuité de la culture, livrée dans la rue ou à domicile - et à portée de souris d'ordinateur -, favorise, dans les mentalités, une culture de la gratuité déjà profondément ancrée dans les jeunes générations, qui l'assimilent souvent à l'authenticité, car elle échapperait au commerce.

A priori, on ne peut que se féliciter de l'accès du plus grand nombre aux arts. Historiquement, la culture pour tous, chère au Front populaire, s'oppose à celle, payante, longtemps cantonnée à une élite. A leur création, les musées français n'étaient-ils pas gratuits, dans le but d'« éduquer le peuple » ? L'entrée au Louvre n'est devenue payante que dans les années 1920.

Si la grande majorité des expositions temporaires sont payantes, les collections permanentes de nombreux musées municipaux, ceux de la Ville de Paris, par exemple, sont libres d'accès. Dans les musées nationaux, le principe de la gratuité s'applique à certaines tranches d'âge (les moins de 18 ans, par exemple) ou à des périodes particulières (au Louvre, un dimanche par mois). Et le prêt, dans les bibliothèques, est gratuit : en le mettant en cause parce qu'il serait responsable de la baisse des ventes de livres, Jérôme Lindon, PDG des Editions de Minuit, avait provoqué une levée de boucliers chez les bibliothécaires en 1994.

Cette gratuité de la culture obéissait à des règles qui ont volé en éclats avec Internet. Avec des conséquences immédiates. En se généralisant, le piratage menace des pans entiers de l'industrie culturelle - on estime que 12 millions de Français téléchargent illégalement des oeuvres sur le Web. En quatre ans, les ventes de CD se sont effondrées de 42 % en valeur.

Le débat parlementaire sur la transposition de la directive européenne sur les droits d'auteur a fait surgir l'idée, défendue par des députés de droite comme de gauche, d'une « licence globale » permettant l'accès illimité aux fichiers musicaux contre une somme modique (de 5 € à 15 € par mois). Après une empoignade confuse, le projet a été enterré. Mais l'industrie cinématographique est à son tour touchée par la crise - pour preuve la chute du marché du DVD, pénalisé par 120 millions de films téléchargés illégalement en 2005.

Sans évoquer l'épineuse question de la rémunération des créateurs, la gratuité a pu être considérée comme perverse. Beaucoup pensent que la culture nécessite un effort ou une motivation, même si le prix à payer est symbolique. C'est l'objet du débat qui a opposé le fondateur du Lieu unique, à Nantes, Jean Blaise, organisateur de la première Nuit blanche parisienne, en 2002, et favorable à un « passe » payant, qui manifesterait ainsi un « choix volontaire », à l' élu chargé de la culture à la Mairie de Paris, Christophe Girard, qui veut « une fête gratuite pour tous ».

La gratuité risque en effet de transformer le public en consommateurs passifs - qui ne paie pas n'a pas de comptes à exiger - ou bercés d'illusions quant au caractère désintéressé de l'offre. Car la culture a forcément un coût, supporté par la puissance publique ou le secteur privé. Dans le premier cas, c'est l'Etat ou les collectivités locales qui la subventionnent. Sans conséquences ? Dans L'Etat culturel (1991), Marc Fumaroli a fustigé une culture étatique et stéréotypée, défendue par un groupe de fonctionnaires au profit de créateurs choyés par le pouvoir. Les plus pessimistes y voient l'imposition d'un goût officiel, même si nous sommes évidemment à mille lieues du rôle dévolu à la culture dans les régimes totalitaires : être au service de la propagande.

Le coût de la culture peut également être pris en charge par le secteur privé, via le sponsorat ou la publicité. Certains se souviennent qu'une radio privée - Europe 1 - a programmé des émissions mythiques comme Pour ceux qui aiment le jazz ou Salut les copains ! qui ont apporté dans les foyers les chorus de Charlie Parker et les chansons des Beatles.

Aujourd'hui, une connexion quasi subliminale s'installe entre culture gratuite et publicité. A cause de pressions commerciales, moins de 3 % des titres de musique totalisent plus de 76 % des diffusions radiophoniques. Les grandes compagnies discographiques, Universal et EMI, ont certes récemment annoncé qu'elle mettraient « gratuitement » à disposition leurs catalogues de chansons en distribution numérique, mais ce sera en streaming (lecture seule) et en contrepartie d'un message publicitaire de 90 secondes. Enfin, nombre d'internautes ignorent que le site My space.com, perçu comme une plate-forme d'échange quasi libertaire, est désormais la propriété du magnat de la presse Rupert Murdoch.

Même les manifestations gratuites organisées par l'Etat n'échappent pas toujours à la récupération mercantile. La Fête de la musique, permettant officiellement aux amateurs de s'exprimer, permet aussi à une grande marque d'apéritif de faire connaître son nom à travers des concerts parisiens en plein air.

La marche vers la gratuité semble irréversible. Il faut alors en mesurer les risques. Elle permet sans doute la découverte pour les plus démunis. Mais, couplée à la publicité, elle risque surtout de favoriser une culture uniformisée. Et, lancée par l'Etat ou une collectivité locale, elle peut n'être qu'une simple opération de communication. Entre cette menace et l'impossible retour à l'ordre ancien, il faut inventer un nouveau système - pour que les artistes soient rémunérés par ceux-là mêmes qui les consomment. Car ce qui est précieux a forcément un prix.

BRUNO LESPRIT et EMMANUEL DE ROUX

Article paru dans le monde, édition du 08.12.06

Séquence 3

Argumenter à l'écrit (8 points)

Sujet : Internet permet-il l'accès à la culture pour tous ?

1) Complétez le plan ci-dessous ? (4 points)

Consigne : complétez chaque partie par deux sous-parties A et B. Vous pouvez rédiger des titres ou présenter des thèmes. Vous pouvez aussi décliner chaque sous-partie en sous-thèmes.

I – La massification de la culture

A)

.....

.....

.....

B)

.....

.....

.....

II – Une démocratisation relative

A)

.....

.....

.....

B)

.....

.....

.....

**INDICATIONS DE CORRECTION DU TEST D'ACCES A LA PREPARATION
CONCOURS ASSISTANT TERRITORIAL QUALIFIE DU PATRIMOINE
ET DES BIBLIOTHEQUES**

7 Juin 2007

Le test d'accès à la préparation au concours d'assistant qualifié du patrimoine est à la fois un test de pré requis et un test de positionnement. Il doit permettre d'accueillir en formation les agents détenteurs d'un niveau minimum de compétences écrites, de culture générale et territoriale puis d'orienter le contenu de la formation en fonction de leur besoin.

CONSTRUIRE UN ECRIT (3 Points)

SEQUENCE 1

I) Rétablissez les connecteurs logiques.

Les locutions adverbiales marquées d'un astérisque (*) dans le texte sont des articulations proposées à titre d'exemple. Poursuivez dans la même logique en complétant **le texte** par les locutions adaptées.

Pendant un très long temps, l'idée ne pouvait même venir à l'homme qu'il eût à user de ménagements envers la nature, tant celle-ci lui apparaissait hors de proportion avec les effets qu'il était capable d'exercer sur elle.

Mais depuis quelques décennies, la situation se retourne. Par suite de la prolifération effrénée des êtres humains, par suite de l'extension des besoins qu'entraîne cette surpopulation, par suite de l'essor des techniques, l'homme est en passe de devenir pour la géante nature un adversaire qui n'est rien moins que négligeable.

Désormais l'homme s'avise que, dans son propre intérêt, il lui faut surveiller sa conduite envers la nature et souvent protéger celle-ci contre lui-même.

Multiplés sont, **en effet**, les motifs que nous avons de protéger la nature. **Premièrement**, en défendant la nature, l'homme défend l'homme : il satisfait à l'instinct de conservation de l'espèce et tente de sauvegarder l'intégrité de son patrimoine héréditaire.

Ensuite, il y a le point de vue des biologistes qui, soucieux de la nature pour elle-même, n'admettent pas que tant d'espèces vivantes s'effacent de la faune et de la flore terrestres et que s'appauvrisse le somptueux musée que la planète offrait à nos curiosités.

Enfin, il y a les artistes, les poètes et donc un peu tout le monde, qui ne se résoudront jamais à voir les printemps silencieux, et, en ce sens, on peut faire preuve d'optimisme : tant que les cœurs déçus chercheront l'asile vert de la nature, on peut compter sur les hommes pour en préserver les rives.

Je voudrais **pourtant** souligner à quel point la défense de la nature est chose malaisée quand on se heurte à l'indifférence ou au scepticisme, quand surtout on a contre soi tous ceux qui donnent aux convoitises personnelles le pas sur l'intérêt commun.

C'est **ainsi** une tâche d'importance à laquelle notre fin de siècle nous convie, l'enjeu le plus grave et le plus urgent si l'on veut mériter le nom d'homme.

(d'après Jean Rostand)

COMPRENDRE UN TEXTE ET REpondre A DES QUESTIONS (9 Points)

SEQUENCE 2

- Texte « Culture gratuite, gratuité de la culture »

La culture n'est ni un bien ni une marchandise comme les autres. Ce point de vue est désormais dominant en France, où « l'exception culturelle » est brandie, à droite comme à gauche, pour contrer la menace du rouleau compresseur américain. Cette « exception » est en train de s'installer dans la pratique, mais pas là où on le pensait. En effet, depuis les bouleversements techniques suscités par Internet, nombre d'objets culturels (sons, images) sont en train d'échapper à la sphère marchande pour devenir gratuits. C'est le cas aussi de manifestations culturelles offertes au public.

On peut ainsi, sans bourse délier, assister à du théâtre de rue - art gratuit par essence et dépassé par son succès - ou à des grands événements municipaux (Nuit blanche à Paris, Lille 2004 puis Lille 3000). Certains festivals de musique sont entièrement gratuits, comme ceux de Jazz à Toulon, à Paris ou à Besançon, ou partiellement payants, comme la Folle Journée de Nantes et Musiques métisses d'Angoulême. Les expositions à « entrée libre » de l'Hôtel de Ville de Paris, comme celle en ce moment du photographe Robert Doisneau, battent des records d'affluence et bousculent la règle qui veut que l'art est rare et cher. Et l'UMP a inscrit la gratuité des musées dans son programme présidentiel.

Cette gratuité de la culture, livrée dans la rue ou à domicile - et à portée de souris d'ordinateur -, favorise, dans les mentalités, une culture de la gratuité déjà profondément ancrée dans les jeunes générations, qui l'assimilent souvent à l'authenticité, car elle échapperait au commerce.

A priori, on ne peut que se féliciter de l'accès du plus grand nombre aux arts. Historiquement, la culture pour tous, chère au Front populaire, s'oppose à celle, payante, longtemps cantonnée à une élite. A leur création, les musées français n'étaient-ils pas gratuits, dans le but d' « éduquer le peuple » ? L'entrée au Louvre n'est devenue payante que dans les années 1920.

Si la grande majorité des expositions temporaires sont payantes, les collections permanentes de nombreux musées municipaux, ceux de la Ville de Paris, par exemple, sont libres d'accès. Dans les musées nationaux, le principe de la gratuité s'applique à certaines tranches d'âge (les moins de 18 ans, par exemple) ou à des périodes particulières (au Louvre, un dimanche par mois). Et le prêt, dans les bibliothèques, est gratuit : en le mettant en cause parce qu'il serait responsable de la baisse des ventes de livres, Jérôme Lindon, PDG des Editions de Minuit, avait provoqué une levée de boucliers chez les bibliothécaires en 1994.

Cette gratuité de la culture obéissait à des règles qui ont volé en éclats avec Internet. Avec des conséquences immédiates. En se généralisant, le piratage menace des pans entiers de l'industrie culturelle - on estime que 12 millions de Français téléchargent illégalement des oeuvres sur le Web. En quatre ans, les ventes de CD se sont effondrées de 42 % en valeur.

Le débat parlementaire sur la transposition de la directive européenne sur les droits d'auteur a fait surgir l'idée, défendue par des députés de droite comme de gauche, d'une « licence globale » permettant l'accès illimité aux fichiers musicaux contre une somme modique (de 5 € à 15 € par mois). Après une empoignade confuse, le projet a été enterré. Mais l'industrie cinématographique est à son tour touchée par la crise - pour preuve la chute du marché du DVD, pénalisé par 120 millions de films téléchargés illégalement en 2005.

Sans évoquer l'épineuse question de la rémunération des créateurs, la gratuité a pu être considérée comme perverse. Beaucoup pensent que la culture nécessite un effort ou une motivation, même si le prix à payer est symbolique. C'est l'objet du débat qui a opposé le fondateur du Lieu unique, à Nantes, Jean Blaise, organisateur de la première Nuit blanche parisienne, en 2002, et favorable à un « passe » payant, qui manifesterait ainsi un « choix volontaire », à l'élus chargé de la culture à la Mairie de Paris, Christophe Girard, qui veut « une fête gratuite pour tous ».

La gratuité risque en effet de transformer le public en consommateurs passifs - qui ne paie pas n'a pas de comptes à exiger - ou bercés d'illusions quant au caractère désintéressé de l'offre. Car la culture a forcément un coût, supporté par la puissance publique ou le secteur privé. Dans le premier cas, c'est l'Etat ou les collectivités locales qui la subventionnent. Sans conséquences ? Dans L'Etat culturel (1991), Marc Fumaroli a fustigé une culture étatique et stéréotypée, défendue par un groupe de fonctionnaires au profit de créateurs choyés par le pouvoir. Les plus pessimistes y voient l'imposition d'un goût officiel, même si nous sommes évidemment à mille lieues du rôle dévolu à la culture dans les régimes totalitaires : être au service de la propagande.

Le coût de la culture peut également être pris en charge par le secteur privé, via le sponsorat ou la publicité. Certains se souviennent qu'une radio privée - Europe 1 - a programmé des émissions mythiques comme Pour ceux qui aiment le jazz ou Salut les copains ! qui ont apporté dans les foyers les chorus de Charlie Parker et les chansons des Beatles.

Aujourd'hui, une connexion quasi subliminale s'installe entre culture gratuite et publicité. A cause de pressions commerciales, moins de 3 % des titres de musique totalisent plus de 76 % des diffusions radiophoniques. Les grandes compagnies discographiques, Universal et EMI, ont certes récemment annoncé qu'elle mettraient « gratuitement » à disposition leurs catalogues de chansons en distribution numérique, mais ce sera en streaming (lecture seule) et en contrepartie d'un message publicitaire de 90 secondes. Enfin, nombre

d'internautes ignorent que le site My space.com, perçu comme une plate-forme d'échange quasi libertaire, est désormais la propriété du magnat de la presse Rupert Murdoch.

Même les manifestations gratuites organisées par l'Etat n'échappent pas toujours à la récupération mercantile. La Fête de la musique, permettant officiellement aux amateurs de s'exprimer, permet aussi à une grande marque d'apéritif de faire connaître son nom à travers des concerts parisiens en plein air.

La marche vers la gratuité semble irréversible. Il faut alors en mesurer les risques. Elle permet sans doute la découverte pour les plus démunis. Mais, couplée à la publicité, elle risque surtout de favoriser une culture uniformisée. Et, lancée par l'Etat ou une collectivité locale, elle peut n'être qu'une simple opération de communication. Entre cette menace et l'impossible retour à l'ordre ancien, il faut inventer un nouveau système - pour que les artistes soient rémunérés par ceux-là mêmes qui les consomment. Car ce qui est précieux a forcément un prix.

BRUNO LESPRIET et EMMANUEL DE ROUX

Article paru dans le monde, édition du 08.12.06

I) Résumez le texte en quelques lignes (3 points) :

Le texte décrit l'évolution des pratiques culturelles et la généralisation récente notamment avec Internet des offres gratuites. Il en dénonce toutefois les dangers (attitude consumériste du public, une offre stéréotypée et peu variée, la rémunération des artistes et de l'industrie...) et invite le lecteur à inventer des voies d'accès larges qui préserveraient la qualité de la culture.

II) Explication de vocabulaire _ Définissez les expressions du texte «Culture gratuite, gratuité de la culture» dans leur contexte : (2 points)

CONSIGNE DE NOTATION

Sont appréciées chez le candidat ses qualités rédactionnelles et sa compréhension des mots ou expressions du texte :

- Donner la définition d'un mot ou d'une expression dans son contexte de façon précise, argumentée et sans paraphraser le texte
- Respecter les règles d'orthographe et de grammaire
- Savoir écrire dans un style correct (présentation, ponctuation, syntaxe, lisibilité)

1) Exception culturelle (1 point)

Cette notion renvoie à l'engagement de l'Etat dans le soutien au secteur de la culture et à la création artistique depuis la mise en place du ministère de la culture par André Malraux en 1959 et les contributions successives de Jack Lang. Cet engagement est lié à la promotion de la diversité culturelle, l'accès du plus grand nombre aux arts et la représentation de la France à l'étranger.

Face aux dangers d'uniformisation culturelle cette notion est devenue récemment un instrument de droit international et a donné lieu à des dispositions ayant pour but de spécifier que ce n'est pas au marché de réguler la culture.

2) La récupération mercantile (1 point)

La culture est considérée comme un bien marchand que le marché se charge de réguler pour en tirer des profits. Contrairement à la notion d'exception culturelle, il n'y a pas de souci de protection ni de promotion de la diversité culturelle mais uniquement de rentabilité commerciale. C'est ainsi que moins de 3% des titres de musique totalisent plus de 76% des diffusions radiophoniques.

III) Questions sur le texte _ Lisez le texte «Culture gratuite, gratuité de la culture» et répondez aux questions suivantes : (4 points)

CONSIGNE DE NOTATION

Sont appréciées chez le candidat ses qualités rédactionnelles, de compréhension de texte et de synthèse. Vous sanctionnerez les candidats qui reprendront simplement les éléments du texte sans reformuler.

1) Quelles sont, selon les auteurs, les effets pervers de la gratuité de la culture ? (2 points)

La culture de qualité demande des efforts de création et de promotion importants. Elle a par conséquent toujours un coût qui s'il n'est pas supporté par ceux qui la consomment est à la charge des artistes, de la puissance publique et/ou du secteur privé.

La facilité d'accès aux objets de culture multimédia via Internet et la multiplication des offres gratuites (manifestations, musées...) peuvent faire méconnaître au public cet aspect fondamental et les amener à consommer dans une attitude passive sans recul ni esprit critique. En outre, une offre institutionnelle uniquement subventionnée par les pouvoirs publics ou une offre marchande promue par l'industrie présente le danger de la concession de l'art aux intérêts des financeurs, ce qui peut aboutir à une offre stéréotypée et peu variée.

Enfin, avec la généralisation de l'accès aux objets de culture multimédia via Internet se pose la question de la rémunération des artistes et de l'industrie.

2) Pourquoi la culture ne doit pas être considérée comme un bien ni une marchandise comme les autres ? (2 points)

Au-delà des objets de culture (sons, images...) la notion de culture est à appréhender comme un bien non matériel qui n'est pas seulement marchand mais lié à l'accès aux savoirs, aux connaissances. Elle permet aux individus qui y accèdent de développer leur esprit critique, sortir des clivages sociaux, gagner en autonomie et être plus libre. C'est pourquoi, il est fondamental dans la logique du dialogue entre les peuples et les civilisations de protéger et promouvoir la diversité culturelle.

ARGUMENTER A L'ECRIT (8 Points)**SEQUENCE 3**

Sujet : Internet permet-il l'accès à la culture pour tous ?

1) Complétez le plan ci-dessous ? (4 points)

Consigne : complétez chaque partie par deux sous-parties A et B. Vous pouvez rédiger des titres ou présenter des thèmes. Vous pouvez aussi décliner chaque sous-partie en sous-thèmes.

I – La massification de la culture

A)

Le sentiment d'une pratique individuelle et libertaire

B)

L'avènement du multimédia, introduction d'Internet dans les foyers

II – Une démocratisation relative

A)

Une culture mercantile et orientée

B)

Enjeux éducatifs autour du multimédia, médiation culturelle et développement des capitaux culturels pour sortir de la reproduction des inégalités...

2) Choisissez une partie ou sous-partie du plan et traitez-la : (4 points)

Plan : partie et/ou sous-partie

CONSIGNE DE NOTATION

Apprécier :

- la qualité rédactionnelle (présentation, ponctuation, lisibilité) ;
- la maîtrise des règles d'orthographe et de grammaire ;
- la construction des phrases ;
- la structuration du texte et l'enchaînement logique des idées.